

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2023

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 30 Suffrages exprimés : 30 Vote Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à MARAUSSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Jean-Charles DESPLAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Yan LLOPIS, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Serge PESCE, Pierre-Jean ROUGEOT, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, conseillers syndicaux</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames et Monsieur Stéphanie BOURGEOIS, Simone BUJALDON, Alain D'AMATO, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Messieurs Michel HERAIL et Daniel RENAUD, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Madame et Messieurs Gwendoline CHAUDOIR, Stéphane PEPIN-BONNET et Fabrice SOLANS, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Thierry CAZALS, Pierre CROS, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Vincent GAUDY, Jean-Michel GUITTARD, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Michel LOUP, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Elisabeth PISSARO, Armand RIVIERE, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, Béranger SARDA, Michel TRILLES, Luc ZENON conseillers syndicaux.</p>
Date de convocation 7 février 2023	
Date de transmission en sous-préfecture 	
Date d'affichage 	
Délibération N° 2023-06	<p style="text-align: center;">Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Serge PESCE</p> <hr/> <p style="text-align: center;">OBJET : ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT DU SCOT DU BITERROIS</p>
Contrôle de légalité	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1155 portant modification de la composition et du siège du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Domitienne en date du mercredi 15 juillet 2020 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du mardi 21 juillet 2020 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud-Hérault en date du jeudi 23 juillet 2020 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts en date du lundi 27 juillet 2020 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du lundi 14 septembre 2020 ;</p> <p>Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du lundi 14 novembre 2022 ;</p>

Accusé de réception en préfecture
034-253403455-20230216-06DEL2023-06
Reçu le 01/03/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du lundi 28 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts en date du lundi 30 janvier 2023 ;

Considérant le remplacement de M. Michel GUTTON, représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée auprès du SCoT du Biterrois et 8^{ème} vice-Président du SCoT du Biterrois,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 et modifiés le 14 février 2017 ;

Considérant la détermination du nombre de vice-présidents et du nombre de membre du bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois adoptés en date du 24 septembre 2020, il convient de procéder à **l'élection du 8^{ème} vice-Président.**

Considérant que la condition de quorum est remplie.

Le Président, préside à l'élection.

Il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est rappelé que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 8^{ème} vice-Président et fait appel à candidature.

Le Président présente la candidature : Jacques MONCOUYOUX.

Il fait procéder au vote au scrutin secret.

Le Comité Syndical, après dépouillement des votes et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Jacques MONCOUYOUX en qualité de 8^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois ;
- **PREND ACTE** de son installation immédiate ;

Le Comité Syndical **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibérés à Maraussan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

